

CHRISTINE DURIEUX

LES ÉNONCÉS DÉFINITOIRES EN CONTEXTE :
PERSPECTIVE TRADUCTOLOGIQUE

INTRODUCTION

La définition a fait l'objet de nombreuses études dans le cadre des travaux sur le lexique. La notion même de définition a suscité des débats chez les auteurs de dictionnaires « On peut appliquer à la définition elle-même divers types de définitions. » (Rey 13). La présente réflexion ne s'occupe pas des définitions données par les dictionnaires pour s'intéresser aux énoncés définitoires, voire plus largement explicatifs, présents dans des textes publiés. L'énoncé définitoire en contexte se distingue de la définition du dictionnaire à plusieurs égards. En effet, la définition du dictionnaire a une portée générique, elle ne s'adresse à personne en particulier, elle est subordonnée à l'orientation éditoriale du dictionnaire. En revanche, l'énoncé définitoire répond aux exigences de la communication entre le rédacteur d'un texte et les destinataires de ce texte. L'énoncé définitoire vise à cerner un champ sémantique spécifique, à lui conférer une valeur *hic et nunc* : ce peut être restreindre le champ sémantique du *definiendum* à une partie limitée actualisée par le contexte et la situation de communication, ou au contraire l'élargir à une extension marginale que justifient les conditions d'énonciation.

La particularité des énoncés définitoires est d'entretenir une relation étroite avec le contexte dans lequel ils apparaissent. Les énoncés définitoires ont également donné lieu à une grande diversité de travaux dans le domaine

de la linguistique, à partir de la conception de base couramment acceptée : « La forme ordinaire des énoncés définitoires est une phrase générique énonçant littéralement une équivalence référentielle. » (Riegel, «La définition» 109). Toutefois, en emploi en contexte, les énoncés définitoires se révèlent plus complexes et divers et ont donné lieu à de nombreuses typologies, qui utilisent une terminologie en partie stabilisée et en partie variable d'un auteur à l'autre. L'objectif ici n'est pas de proposer une nouvelle typologie, mais de présenter des exemples d'énoncés définitoires en contexte susceptibles de servir de modèles pour l'exécution de traductions.

Le présent développement est illustré par des énoncés définitoires en contexte extraits principalement de textes publiés récemment (2021). Si le choix s'est porté sur des articles de journaux, c'est parce que la presse est à la fois une caisse de résonance et un puissant relais de l'évolution de la langue. Il a paru pertinent de travailler sur des textes très récents parce que l'apparition de nouvelles occurrences de termes et notions justifie l'inclusion d'énoncés définitoires, dont la fonction est d'éclairer le lecteur et de le mettre en situation de mieux comprendre et apprécier le texte. Les quelques exemples retenus ont pour but d'attirer l'attention des traducteurs sur le fonctionnement et l'efficacité des énoncés définitoires, afin de leur fournir des modèles et de leur inspirer des stratégies de traduction.

En conséquence, le présent article s'articule en deux parties : d'abord une phase d'observation du fonctionnement des énoncés définitoires tels qu'ils sont utilisés spontanément dans des textes en français ; ensuite, une discussion portant sur la phase d'application des modèles observés dans une perspective traductologique.

1. LES ÉNONCÉS DÉFINITOIRES – ASPECTS FONCTIONNELS (FRANÇAIS)

1.1 ÉNONCÉS DÉFINITOIRES APPOSITIFS

Ce type d'apport explicatif a le grand avantage de permettre au lecteur de comprendre la chose désignée, sans interrompre son itinéraire de lecture. A cet égard, l'énoncé appositif est une stratégie d'écriture qui offre une grande souplesse pour apporter le complément d'informations nécessaire à l'appréhension du sens du texte.

- [1] Régulièrement citée parmi les *licornes* de la tech française, ces sociétés valorisées plus d'un milliard de dollars avant leur introduction en Bourse, OVHcloud ne précise pas pour l'instant ses objectifs de capitalisation. (*Les Echos*, 9 mars 2021)
- [2] Au moins dix d'entre elles entrent dans la catégorie des *licornes*, ces *start-up* non cotées valorisées à plus d'un milliard d'euros. (...) Fort de ces résultats, l'écosystème *start-up* cherche désormais à passer à l'étape suivante, autrement dit changer d'échelle en entrant dans le monde des *scale-up*. (...) Les grands fonds se battent pour investir dans les meilleures sociétés. (...) Cet afflux d'argent aide les entreprises à franchir la vallée de la mort, ce moment où, après une première phase de développement, elles ont besoin de plus de fonds pour se développer à l'international, concurrencer les grands acteurs de leur marché et viser une introduction en Bourse. (*Le Monde*, 16 février 2021)

Ces deux extraits tirés de la presse nationale française confirment par un énoncé appositif la définition de ce qu'est une licorne, en exprimant toutefois le montant de la valorisation de cette catégorie d'entreprises pour l'un en dollars et pour l'autre en euros, positionnant en réalité ces deux monnaies à égalité. La parité n'est pas le fait de la situation actuelle, mais le taux de change euro/dollar étant fluctuant, on retient surtout l'ordre de grandeur. Sont également mis à égalité : ... avant leur introduction en Bourse [1], et ... non cotées [2]. Ce sont effectivement deux formulations possibles pour exprimer la même réalité. En revanche, l'introduction [2] du néologisme *scale-up*, emprunté à l'anglais, est d'apparition très récente dans le vocabulaire des entreprises et de la finance. Dans la dynamique discursive, le lecteur comprend ce qu'est une *scale-up*, d'une part en référence à une *start-up*. Le terme *start-up*, dont la première occurrence est attestée dans le journal *Le Monde* en 1992, est désormais entré dans le vocabulaire français et ne nécessite aucun apport définitoire. A cet égard, les injonctions officielles de le remplacer par *jeune pousse*, dans le but de lutter contre le franglais, n'ont pas empêché son assimilation dans le lexique avec la création du dérivé *startupper*. D'autre part, l'emprunt direct de *scale-up* à l'anglais est transparent pour quiconque connaît des rudiments de cette langue, d'autant que la présence dans le contexte de phraséologismes tels que *passer à l'étape suivante* et *changer d'échelle* est de nature à faciliter la construction du sens. Une simple approche de type analyse de discours permet de comprendre qu'une *scale-up* est une *start-up* qui a prospéré.

La métaphore de la vallée de la mort nécessite une explicitation sous la forme d'un énoncé définitoire appositif étoffé. De fait, ce n'est pas une image usuelle en français, contrairement par exemple à l'image plus cou-

rante d'une traversée du désert, qui évoque une sorte de passage à vide. On remarque que, dans le domaine financier, la vallée de la mort ne figure pas un lieu mais un espace temporel dans le développement d'une entreprise, pendant lequel le danger est permanent et le risque d'échec est maximal. En effet, sa survie est menacée si l'entreprise, encore fragile, ne parvient pas à atteindre l'objectif spécifique d'une introduction en Bourse, qui lui permettrait de lever des capitaux pour financer sa croissance.

On remarque, dans ce bref extrait [2], la présence de trois cas d'explicitation différents : un énoncé définitoire portant sur un néologisme entré désormais dans le vocabulaire français (*licorne*), une explicitation par le biais d'indices phraséologiques contextuels d'un emprunt à l'anglais (*scale-up*) figurant telle une insertion hétérolingue, un énoncé définitoire explicitant une métaphore (vallée de la mort). La nécessité répétée de ponctuer régulièrement les articles de journaux d'apports de portée définitoire témoigne du rôle de la presse dans la diffusion de l'évolution de la langue.

1.2 ÉNONCÉS DÉFINITOIRES MÉTALINGUISTIQUES

Dans la catégorie des énoncés définitoires métalinguistiques se trouvent les énoncés directs tels que les énoncés introduits par des verbes de désignation, de dénomination et de signification, ainsi que par des locutions telles que c'est-à-dire, à savoir, etc., et les énoncés indirects dits de classification, et figurant entre parenthèses (Rebeyrolle, « Utilisation de contextes définitoires »).

- [3] Les Américains appellent ça le *money time* : dans une compétition, les derniers instants fébriles où tout se joue, où la pression est à son comble. (*Les Echos Week-end*, 3-4 avril 2021)

On remarque que le terme à définir (*definiendum*) est introduit par le marqueur *appelle ça*, où *ça* est antécédent à la fois du *definiendum* et du *definiens*. Cet extrait est un exemple de reformulation métalinguistique explicative (Auger). Le rédacteur de l'article amène le lecteur de l'inconnu vers le connu (Mela & Roche). Dans cet exemple, l'insertion hétérolingue n'est pas un emprunt, dans la mesure où le terme *money time* est bien mentionné comme appartenant au vocabulaire américain. Toutefois, comme il s'agit d'un terme étranger qui n'est pas en usage en français, il y a lieu de lui apposer un énoncé définitoire pour que le lecteur puisse comprendre à quelle réalité il renvoie.

- [4] Ainsi, le 15 février, la Cour suprême du Canada jugera si les moqueries de l’humoriste Mike Ward à l’égard d’un jeune chanteur handicapé sont tolérables ou non, au nom de l’humour. En termes pas drôles, on appelle ça la judiciarisation du rire. (*Le Monde*, 3 février 2021)

A l’inverse du cas précédent [3], cet extrait est un exemple de reformulation métalinguistique appellative (Auger). Le rédacteur de l’article amène le lecteur du connu vers l’inconnu (Mela & Roche). La situation est d’abord exposée, puis le propos est bouclé par la dénomination de la situation décrite. La dénomination est introduite par *appelle ça*, où *ça* correspond à une reprise condensée de l’ensemble de la situation exposée dans la phrase initiale.

- [5] Installé au cœur d’une ancienne halle Renault de 7000m², MoHo se définit comme le premier *collider* européen, à savoir un endroit où toutes les forces de la société entrent en osmose pour innover, avec une dimension plus inclusive. (*Les Echos Week-end*, 3-4 avril 2021)

L’intérêt de cet extrait est la présence de la formulation *se définit comme* qui introduit non pas directement un énoncé définitoire, mais dans un premier temps une dénomination, puis dans un second temps une reformulation explicative de nature à rendre le terme compréhensible pour le lecteur. De fait, la dénomination *collider* est un néologisme très récent en français. Le terme est emprunté à l’anglais et tiré du domaine de la physique nucléaire où *collider*, traduit couramment en français par collisionneur, est le cœur d’un accélérateur de particules. Dans le monde des start up dans l’écosystème numérique, un *collider* désigne un lieu de travail en collaboration de nature à favoriser l’innovation, soit en d’autres termes la signification de l’énoncé définitoire métalinguistique introduit par *à savoir*. L’analogie avec le collisionneur regroupe plusieurs traits sémiques, notamment : énergie, intensité, confrontation d’éléments hétérogènes, accélération d’un processus.

1.3 ÉNONCÉS DÉFINITOIRES NARRATIFS

Ce sont des énoncés définitoires longs, détaillant les caractéristiques de l’objet qui se trouve ainsi plus explicité que réellement défini. Le texte explicatif ne vise pas simplement à apporter un complément d’information mais plutôt à remplir une fonction pédagogique. L’extrait ci-dessous est un exemple de reformulation métalinguistique explicative (Auger) qui, ici, prend une dimension narrative.

- [6] Le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets ravive la controverse autour du *cavalier législatif* et de son utilisation. Un amendement est considéré comme *cavalier* dès lors qu'il introduirait des mesures sans lien, même indirect, avec le sujet dont traite le projet de loi ou la proposition de loi en cours de discussion. (*Le Monde*, 1^{er} avril 2021)

Le périmètre de l'énoncé définitoire est large parce que le présumé est que le lecteur correspondant au profil moyen du lectorat du journal n'est pas censé avoir des connaissances en droit parlementaire ni savoir ce qu'est un *cavalier législatif*. L'objectif est de former le lecteur plus que de simplement l'informer.

On observe une reprise du terme à définir : d'abord *cavalier législatif*, où *cavalier* est substantif, puis *cavalier* sous forme adjectivée qualifiant un amendement. Ce type de reprise est un marqueur de cohésion du texte qui sert à maintenir le lecteur dans sa trajectoire de construction du sens au fil de sa lecture. Ce guidage de la lecture se justifie par la poursuite d'un objectif d'outiller le lecteur pour lui permettre d'appréhender pleinement le sens du texte.

- [7] Cette prétendue innovation financière est l'humble *fonds indiciel* : un fonds d'investissement qui se contente de suivre un indice boursier (CAC40, FTSE100, S&P500..) sans chercher à faire mieux – de la *gestion passive*, comme la profession la surnomme, par opposition à la *gestion active*, où on choisit des actions individuellement une par une, pour essayer de faire mieux que le marché. (*Le Monde*, 5 février 2021)

L'extrait ci-dessus cumule plusieurs formes d'énoncés définitoires (Rebeyrolle & Tanguy). D'abord, la ponctuation avec les deux points introduit un premier énoncé définitoire. Ensuite, celui-ci est complété par des indications de classification entre parenthèses : ce sont des exemples d'indices boursiers parmi ceux qui sont censés être les plus connus du lecteur. Cette imbrication parenthétique se situe à l'intérieur d'un énoncé visant à définir ce qu'est un *fonds indiciel*. Ensuite, l'occurrence de *gestion passive* intervient, d'une part, pour dénommer le mode de gestion qui fait fonctionner ce type de fonds et qui en est la caractéristique et, d'autre part, pour positionner ce mode de gestion par rapport au mode de *gestion active*, qui à son tour fait l'objet d'un énoncé définitoire. La définition de la gestion active contribue, par différence, à compléter l'énoncé définitoire relatif à la gestion passive.

1.4 ÉNONCÉS DÉFINITOIRES INTERPRÉTATIFS

Dans cette catégorie, nous évoquerons les définitions imposées par des organismes publics, qui tentent d'inculquer une certaine vision des choses. Par exemple, sans tomber dans l'argument du Docteur Knock qui voit dans « tout homme bien portant un malade qui s'ignore » et affirme que « la santé est un état précaire qui ne laisse présager rien de bon » (*Jules Romains, Docteur Knock ou le triomphe de la médecine, 1924*), nous avons tous conscience que la santé est l'absence de pathologie. Or, dans le Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19 juin – 22 juillet 1946, signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé, n°2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948, figure la définition suivante : « La santé est un état de complet bien-être physique, moral et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Cet idéal affirmé par l'OMS semble bien utopique, et la définition restée inchangée depuis 1946 laisse pour le moins perplexe. Concrètement, qui peut se prévaloir d'être dans cet état de complet bien-être ?

On remarque que cet énoncé définitoire, dans sa première partie, est un énoncé copulatif direct et, dans sa seconde partie, présente un positionnement par opposition à une autre perception du concept défini. C'est une sorte de plaidoyer qui vise à convaincre de la plus haute valeur de la santé. C'est une stratégie discursive qui présuppose une référence connue du lecteur – l'absence de maladie – pour y rattacher un argument nouveau, visant à adjoindre une liste exhaustive de caractères afin de circonscrire la santé dans un périmètre absolu.

[8] Le régime anarchique – qui n'est pas le désordre – prône l'instauration d'un ordre sans Etat ni aucun organe central. (*Le Figaro*, 30-31 janvier 2021)

Cette forme d'énoncé définitoire de nature fonctionnelle se positionne par rapport à une référence connue qui est une idée, sinon reçue, en tout cas largement répandue. En la démarquant d'une notion à connotation négative – le désordre – l'anarchie est présentée comme un modèle positif. La volonté de conférer à l'anarchie, en tant que régime de gouvernance, une valeur positive est sous-jacente à la formulation de cette définition. Le rédacteur enjoint le lecteur de considérer le régime anarchique comme lui le conçoit, l'interprète ou veut le faire accepter.

- [9] La *désobéissance civique* peut être définie comme un acte à caractère public, non violent, décidé en conscience, contraire à la loi et en général accompli justement pour amener un changement dans la législation ou dans la politique d'un gouvernement. Par une telle action, on fait appel au sens de la justice d'une majorité de la communauté. (John Rawls, *Théorie de la justice*, Seuil, 1987)

Chez le philosophe américain, cet énoncé définitoire n'est pas neutre. Il revêt la forme d'un plaidoyer en faveur de la désobéissance civique en soulignant le fait qu'elle se fonde sur un sens de la justice et qu'elle vise une action efficace pour amener plus de justice. La prise de position de l'auteur sonne comme un encouragement à la désobéissance civique dont il énonce des caractéristiques qu'il considère comme positives. Dans ce cas, l'acte définitoire se commue en acte de propagande, en tentant d'influencer la manière dont les mots devraient être, d'une part, utilisés par les rédacteurs et, d'autre part, reçus et compris par les lecteurs. La citation ci-dessus est reprise dans un article du *Figaro* qui se poursuit avec l'extrait suivant.

- [10] ... une action non violente, qui défend des principes et non des intérêts particuliers. Pour autant, la *désobéissance civique* n'est pas un droit, car nul n'a le droit de ne pas respecter le droit. Elle est un acte politique qui prend le risque d'un rapport de force. (...) Poussée à l'extrême, cette désobéissance devient un simple droit de veto personnel, perpétuel et absolu, dévastateur pour l'intérêt général. (*Le Figaro*, 30-31 janvier 2021)

Cet énoncé définitoire procède d'une démarche interprétative en ce sens qu'il inclut une glose sur différentes conceptions de la désobéissance civique, les formes sous lesquelles elle peut se manifester et les dérives auxquelles elle peut donner lieu. Dans ce cas, la définition sort du domaine descriptif factuel pour entrer dans une démarche de jugement. L'énoncé définitoire a, ici, une portée argumentative qui vise à cerner les contours de la notion pour en tracer les limites.

1.5 ÉNONCÉS DÉFINITOIRES STIPULATOIRES

Dans cette rubrique, nous classons les énoncés définitoires qui présentent une valeur appropiative. « Énoncer une définition stipulatoire, c'est d'abord assigner un sens arbitraire à un terme existant ou nouveau ; mais c'est aussi s'engager à suivre l'usage ainsi instauré et inviter le lecteur interprète à en faire autant » (Riegel, « Définition directe » 33). C'est, par exemple, un usage courant en mathématiques.

- [11] Nous appellerons proposition un énoncé mathématique dont on peut décider s'il est vrai ou faux lorsque toutes les variables ont été remplacées par des valeurs connues. (*Calcul propositionnel – Cours de l'Ecole internationale des sciences du traitement de l'information*)

Cette posture rédactionnelle est aussi fréquente dans les textes de vulgarisation technique ou scientifique, qui usent de reformulations pour expliciter des concepts spécifiques. Ainsi, à propos de la maladie d'Alzheimer:

- [12] Ce déficit mnésique donne lieu à ce que j'appellerai un "oubli à mesure" et contribue, en partie, à la désorientation spatio-temporelle. (*La Recherche*, novembre 1997; exemple repris de Durieux)

Ce sont des énoncés définitoires qui n'ont pas une visée descriptive générale, mais imposent une vision le plus souvent restrictive, dont la portée est liée à un document unique. C'est le cas notamment des contrats, dont les premiers alinéas précisent ce que les parties prenantes conviennent d'entendre par les différents termes clés utilisés dans le document. Cette pratique est généralisée dans les textes juridiques. La portée de la définition indiquée est limitée à l'usage qui en est fait dans le texte de loi, la directive ou la réglementation.

- [13] Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis

Sont *privatives* les parties des bâtiments et des terrains réservées à l'usage exclusif d'un copropriétaire déterminé.

Les parties *privatives* sont la propriété exclusive de chaque copropriétaire. (Journal Officiel du 11 juillet 1965, Chapitre 1 / Article 2)

Cet ensemble définitoire des parties privatives, de portée fonctionnelle, se démarque de la définition qu'en donne le Grand Robert de la langue française, dans ce même domaine de la copropriété :

Privatif – Dont on a la jouissance exclusive (mais non la propriété). Jardin privatif (d'un appartement en copropriété).

Cette définition est assortie d'une remarque d'ordre linguistique, soulignant le fait que l'adjectif *privatif* a une valeur négative au sens de 'qui entraîne la privation de' et donc ici privatif de propriété, selon le modèle de la locution 'privatif de liberté'.

En soulignant la contradiction entre la définition linguistique et la défini-

tion contractuelle de la notion de *privatif* telle que stipulée dans le texte de loi, pourtant dans un même domaine – celui de la copropriété – cet exemple montre la dimension interprétative et l'importance de l'énoncé définitoire stipulatoire qui a pour effet de remodeler les frontières d'une notion dans un emploi en contexte.

2. LES ÉNONCÉS DÉFINITOIRES – ASPECTS TRADUCTOLOGIQUES (ANGLAIS/FRANÇAIS)

Ce bref survol de quelques types d'énoncés définitoires suscite une discussion dans une perspective traductologique.

Considérant que la traduction est un acte de communication, le traducteur se positionne tel un maillon d'une chaîne de communication entre deux langues-cultures. De ce fait, sa tâche consiste à relayer un message venu d'ailleurs : traduire, c'est comprendre pour faire comprendre – comprendre ce que veut dire le texte à traduire dans les circonstances dans lesquelles il a été produit, l'assimiler et se l'approprier au point que le vouloir-dire du texte devienne ce que le traducteur, à son tour, veut dire au lecteur auquel il s'adresse, afin de le faire comprendre au destinataire de la traduction. Dans ce cadre, le besoin absolu de compréhension du texte original, non seulement dans sa dynamique discursive mais aussi dans les notions et concepts évoqués, conduit le traducteur à mobiliser d'abord ses connaissances linguistiques mais aussi, et surtout, ses connaissances thématiques et à les étoffer si nécessaire. A cet effet, la recommandation faite à l'apprenti-traducteur tout comme le réflexe acquis par le traducteur professionnel consiste à se lancer dans une recherche documentaire pour appréhender au mieux le sujet dont traite le texte à traduire. Internet aidant, avec la mise à portée d'une immense documentation, l'approche documentaire se concrétise spontanément par la recherche d'informations thématiques et terminologiques dans de la documentation extérieure au texte à traduire. Or, comme viennent de le montrer les quelques exemples présentés ci-dessus, le contenu du texte à traduire foisonne souvent d'informations précieuses sur des notions ou concepts tels qu'ils participent au vouloir-dire du texte. Certains énoncés définitoires explicitent directement des notions susceptibles d'être ignorées ou mal connues du traducteur, d'autres contribuent à faire comprendre une idée, d'autres encore précisent l'acception d'un terme, d'autres enfin imposent une signification valable uniquement pour un texte donné. Le repérage des énoncés définitoires dans le

cadre d'une analyse contextuelle se confond avec une recherche documentaire à l'intérieur du texte à traduire. Pratiquée dans cette perspective, elle se révèle à la fois très efficace, plus précise et moins chronophage qu'une recherche documentaire dans des outils extérieurs au texte à traduire (Durieux).

Les énoncés définitoires présents dans le texte à traduire sont utiles au lecteur en général, et notamment au traducteur qui se trouve être un lecteur particulier, en ce que, non seulement ils précisent des notions, mais en outre ils ont pour conséquence d'exclure toutes les autres lectures possibles. En cela ils constituent un puissant véhicule de construction du sens du texte à traduire. Dans la première phase de l'opération traduisante – comprendre – les énoncés définitoires que renferme le texte original sont une composante déterminante dans la démarche de construction du sens. Dans la seconde phase de l'opération traduisante – faire comprendre – les énoncés définitoires ont aussi leur place. A cet égard, on peut distinguer deux cas de figure, selon que les énoncés définitoires sont présents, ou non, dans le texte de départ.

2.1 ÉNONCÉS DÉFINITOIRES PRÉSENTS DANS LE TEXTE DE DÉPART

Le texte original comporte des énoncés définitoires. La gestion en traduction de ces énoncés donne matière à réflexion. En effet, si en première approche la stratégie de traduction mise en œuvre est subordonnée aux caractéristiques du terme à définir, en réalité la stratégie de traduction est fonction de la relation qui doit s'instaurer entre la traduction produite et ses destinataires.

2.1.1 Traduction intégrale de l'énoncé définitoire

[14] Mark Zuckerberg has been a leading voice on the hype of the *metaverse*, a space where digital representations of people – *avatars* – interact in a virtual reality environment. (*EuroNews*, 19 octobre 2021)

Le terme *metaverse*, apparu pour la première fois dans un roman de science fiction de Neil Stephenson en 1992, est repris depuis quelques mois avec une signification qui tend à se préciser. Sa traduction en français est désormais stabilisée : c'est le métavers. Dans cet exemple, l'énoncé définitoire a pour objet d'éclairer sur la nature du *metaverse* en tant que notion nouvellement entrée dans le cadre de l'évolution du monde numérique, qui a une portée universelle. Il y a donc lieu de le traduire intégralement.

[14a] Mark Zuckerberg a été le principal promoteur de la médiatisation du *métavers*, un espace dans lequel des représentations numériques de personnes – leurs *avatars* – interagissent dans un environnement de réalité virtuelle.

Cet exemple comporte deux énoncés définitoires imbriqués : l'explicitation de *metaverse* nécessitant l'explicitation de *avatar*.

Toutefois, n'oublions pas qu'en tant que relais dans la chaîne de communication interlinguistique et interculturelle, la tâche du traducteur est de faire comprendre ce que veut dire le texte au lecteur de la traduction, et cela de la manière la plus fluide et conforme aux usages de la langue-culture d'arrivée pour le type de texte concerné et le type de lectorat destinataire. En conséquence, plusieurs questions se posent.

Un énoncé définitoire utile dans le texte de départ est-il nécessairement utile dans le texte d'arrivée ? La réponse est loin d'être évidente. Elle dépend de plusieurs paramètres, notamment le savoir présupposé chez le destinataire de la traduction et le lien avec la langue d'arrivée. Il appartient au traducteur de tenir compte de la relation que sa traduction va entretenir avec le lecteur auquel il s'adresse.

En revanche, dans le cas d'un énoncé définitoire stipulatoire, une traduction s'impose, puisque l'énoncé définitoire stipulatoire vise à supprimer l'ambiguïté de la langue courante et a pour effet de réaliser un appariement entre le mot et la chose désignée dans le contexte d'emploi *hic et nunc*.

2.1.2 Traduction avec adaptation de l'énoncé définitoire

[15] Issuing *joint recovery bonds* would be another example of a *Hamiltonian* response in Europe – an attempt to share the costs of economic and political challenges experienced by all Europeans, comparable to what the states achieved in 1790 with the adoption of the US Constitution. (*Peterson Institute for International Economics*, March 26, 2021)

L'exemple ci-dessus est extrait d'un rapport d'un groupe de réflexion américain. Ce rapport est destiné à des acteurs de la vie économique et politique des Etats-Unis, qui sont censés savoir que l'adjectif *Hamiltonian* renvoie à Alexander Hamilton, qui fut le premier secrétaire du Trésor. De fait, *a Hamiltonian response*, fait référence à un temps fort de l'Histoire des Etats-Unis, marqué par la rédaction de la Constitution adoptée en 1790. Hamilton est à l'origine de la création du parti fédéraliste ; dans cet esprit, il a défendu le principe d'un gouvernement fédéral centralisé et d'un système bancaire fort. Surtout, en tant que secrétaire au Trésor, il a créé une banque nationale et mis en place une dette nationale avec la garantie fédérale des dettes des Etats. Le rappel historique contenu dans l'énoncé définitoire suffit au lecteur Américain de ce type de rapport, censé être assez cultivé pour apprécier l'analogie avec la situation européenne. En revanche, le tra-

ducteur francophone, pas nécessairement au fait de l'Histoire des Etats-Unis, doit procéder à une recherche documentaire pour déceler l'analogie avec la situation actuelle en Europe où la Banque centrale européenne propose une dette mutualisée entre les Etats membres de l'Union européenne pour faire face à la crise économique provoquée par la Covid-19. Ensuite, ce n'est qu'à l'issue de cette recherche documentaire que le traducteur pourra décider de l'information qu'il doit fournir au lecteur auquel il s'adresse, en tenant compte des connaissances présumées chez ce dernier.

Ainsi, ce court extrait pourrait donner lieu à la traduction suivante :

[15a] L'émission de *corona bonds* est un exemple de réponse *hamiltonienne* en Europe – une mutualisation des dettes contractées pour faire face à la situation économique et politique subie par tous les Européens, à l'instar de ce que les Etats-Unis avaient été fait lors de l'adoption de leur Constitution en 1790.

Certes, il est aisé de percevoir que l'adjectif *hamiltonienne* fait référence à un certain Hamilton, mais le destinataire de la traduction en français n'est pas censé savoir de quel personnage dénommé Hamilton il s'agit. Le lien entre Alexander Hamilton, secrétaire du Trésor des Etats-Unis en 1790, et la mutualisation des dettes doit être indiqué explicitement. En fonction de la destination de la traduction, l'adaptation au lecteur peut nécessiter une formulation encore plus explicite. De fait, le lecteur français de la traduction ignore sans doute qui était Alexander Hamilton, ses positions fédéralistes et son initiative de constituer une dette nationale avec la garantie fédérale des dettes des Etats, mais en revanche il sait ce que sont les *corona bonds* et comment fonctionne le fonds de relance européen.

[15b] L'émission de *corona bonds* est un exemple de réponse *hamiltonienne*, du nom du secrétaire du Trésor américain Alexander Hamilton qui, en 1790, fut à l'origine de la constitution d'une dette nationale avec la garantie fédérale des dettes des Etats.

Avec cette autre traduction possible [15b], on observe une inversion des apports de complément d'information assuré par l'énoncé définitoire. De fait, la version originale s'adresse à un lectorat américain, chez qui l'adjectif *Hamiltonian* évoque naturellement les mesures prises par Alexander Hamilton en tant que secrétaire du Trésor des Etats-Unis, et pour qui la référence à Hamilton permet de comprendre ce que sont les *joint recovery bonds*. En revanche, la traduction en français s'adresse à un lectorat européen francophone, qui a besoin de comprendre la raison d'être de cet adjectif dans le

texte et de la référence à Hamilton, mais pour qui le fonctionnement des corona bonds est devenu familier.

Cet exemple appelle quelques remarques : la traduction du *definiendum* n'appelle pas nécessairement la traduction intégrale du *definiens*. La raison de ce décalage est triple : d'une part sur le plan linguistique, le terme à définir une fois traduit dans la langue d'arrivée ne donne pas nécessairement lieu à la même définition parce que les langues ne coïncident pas, que les lexiques ne sont pas superposables d'une langue à l'autre et que les champs sémantiques de termes correspondants dans différentes langues présentent des contours également différents. D'autre part, sur le plan pragmatique, l'empan du *definiens* en langue d'arrivée dépend là encore du savoir présupposé chez le lecteur de la traduction, mais aussi de la proximité culturelle entre les langues de départ et d'arrivée. Enfin, la nouveauté du *definiendum* est un paramètre clé : tant qu'un objet, une notion ou un concept est d'apparition récente, l'énoncé définitoire revêt une utilité majeure, mais qui s'estompe au fil du temps. D'indispensable à un certain moment pour permettre d'assurer une bonne intercompréhension et donc faire aboutir la communication, l'énoncé définitoire peut devenir superfétatoire quelque temps plus tard.

2.1.3 Traduction avec suppression de l'énoncé définitoire

[16] Pour beaucoup d'observateurs, cette nomination correspond à une reprise en main par le ministère de l'Éducation nationale. Un *spoil system* (pratique inspirée des États-Unis consistant à remplacer les fonctionnaires en place par des fidèles de l'exécutif) s'est finalement mis en place. Cela crée forcément des tensions. (*Le Monde*, 2 mars 2022)

L'énoncé définitoire figurant entre parenthèses est indispensable pour la compréhension de l'article par un lecteur francophone. En réalité, la signification à retenir ici se limite au principe qui consiste à remplacer des personnes nommées à des postes de responsabilité par des personnes en phase avec les orientations du ministère, à un moment quelconque choisi au gré du ministère. Aux États-Unis, le *spoil system* est institutionnalisé depuis le début du XIX^e siècle, et est appliqué spécifiquement au moment du changement de gouvernement consécutif à des élections. C'est une pratique courante, bien connue des Américains en particulier et des anglophones en général. En conséquence, une traduction en anglais du texte dont est tiré l'extrait ci-dessus implique la suppression pure et simple de l'énoncé définitoire figurant entre parenthèses, son inutilité étant évidente.

2.2 ÉNONCÉS DÉFINITOIRES NON PRÉSENTS DANS LE TEXTE DE DÉPART

Le texte original ne comporte pas d'énoncé définitoire, mais le traducteur, soucieux de faire comprendre le contenu du texte à son lecteur, éprouve le besoin d'apporter des précisions dans sa traduction. C'est le cas notamment quand le traducteur se heurte à la dénomination de *realia*. Le réflexe est alors de recourir à la note en bas de page. Or la note du traducteur est à proscrire absolument, et cela pour plusieurs raisons. Déjà la note du traducteur est un aveu d'échec : le traducteur n'a pas su traduire. Ensuite, elle reflète un comportement d'arrogance voire de condescendance à l'égard du lecteur : le traducteur affiche son savoir, supposant le lecteur ignorant et incapable d'inférer du contexte la signification d'une notion. Enfin, placée en bas de page, elle nuit à la lisibilité du texte, entraînant une rupture de l'itinéraire de lecture. La solution est alors l'ajout d'un énoncé définitoire dans le corps du texte.

- [17] D.R. discusses inflation expectations, what has surprised him in the economic recovery, and why he sees a *fiscal cliff* ahead for the US later this year. (*Bloomberg News*, May 3rd, 2021)

Dans l'exemple ci-dessus, le terme qui pose problème est *fiscal cliff*. De fait, il s'agit là d'une notion propre aux Etats-Unis, dont la traduction en français – falaise budgétaire – conduit au non-sens. Le traducteur mène alors une démarche en trois étapes : saturation sémantique, actualisation sémique, choix traductologique. Dans un premier temps, le traducteur reconstitue le champ sémantique couvert par le terme *fiscal cliff*, en listant les traits caractérisant l'objet. Là encore, une recherche documentaire est de nature à fournir les informations utiles : une règle de gouvernance aux Etats-Unis dispose que le montant maximal de la dette publique résulte d'un vote du Congrès. Si, en fin d'année, le déficit budgétaire est tel que ce plafond d'endettement est dépassé, théoriquement le pays se trouve en défaut de paiement. Cette situation est appelée *fiscal cliff*. La procédure prévoit alors le déclenchement automatique d'une série de mesures d'austérité telles que hausse des impôts et baisse des dépenses publiques dès le 1^{er} janvier de l'année suivante, à moins que les membres du Congrès ne se mettent d'accord pour voter un relèvement du plafond d'endettement autorisé. Dans un deuxième temps, celui de l'actualisation sémique, dans l'ensemble des informations documentaires obtenues, le traducteur retient celles qui sont pertinentes, c'est-à-dire celles qui sont à la fois nécessaires et suffisantes pour la compréhension du texte.

Dans un troisième temps, le traducteur choisit la formulation la plus à même de faire comprendre la réalité désignée au lecteur de sa traduction. Une traduction possible pourrait être :

[17a] D.R. expose ses prévisions en matière d'inflation, ce qui l'a surpris dans la relance économique et la raison pour laquelle il prévoit pour la fin de l'année aux Etats-Unis un *fiscal cliff*, situation de défaut de paiement de l'Etat fédéral lorsque le plafond de la dette est atteint.

Dans ce cas, l'ajout d'un énoncé définitoire permet de pallier l'impossibilité de traduire *fiscal cliff*. La notion étant propre au système de l'administration américaine, il est pertinent de reporter dans la traduction le terme original. Pour l'explicitier, la forme opératoire la plus efficace est l'énoncé appositif.

En effet, l'apposition ne perturbe pas la lisibilité du texte, permet une compréhension au fil de la lecture et assure la fluidité de la dynamique discursive, sans alourdir le contenu textuel. C'est une stratégie d'écriture couramment appliquée, qui peut utilement servir de modèle au traducteur. Toutefois, dans la littérature spécialisée, il arrive qu'une simple apposition ne suffise pas à assurer la compréhension du lecteur, auquel cas il peut être nécessaire d'ajouter un plus long syntagme tel qu'une phrase explicative complète, comme dans l'exemple du cavalier législatif [6] présenté ci-dessus. Il incombe au traducteur de juger du périmètre à la fois nécessaire et suffisant de l'énoncé définitoire, pour assurer une conciliation efficace entre les deux langues-cultures en fonction de la situation de communication.

CONCLUSION

Le présent développement n'a pas pour visée de proposer une typologie originale des énoncés définitoires. En se fondant sur les travaux de linguistes, la démarche consiste, ici, à relever des formes d'énoncés en contexte de nature à faciliter la compréhension d'un texte tout en assurant une fluidité de lecture. De fait, les énoncés définitoires en contexte jouent un rôle majeur dans une perspective traductologique, en ce qu'ils constituent un outil qui permet au traducteur de remplir sa mission dans la chaîne de communication, avec la souplesse d'adaptation nécessaire pour faciliter la réception de la traduction. Ainsi, l'observation du fonctionnement d'énoncés définitoires en contexte a pour mission d'éclairer le traducteur et de lui fournir des exemples

de formulations explicatives qui se révèlent efficaces en situation de communication. D'une part, la maîtrise de l'exploitation documentaire des énoncés définitoires est déterminante dans la phase sémasiologique de l'opération traduisante – comprendre. D'autre part, la maîtrise du maniement des énoncés définitoires dans la rédaction est indispensable dans la phase onomasiologique de l'opération traduisante – faire comprendre.

Enfin, la présente réflexion n'est qu'une amorce d'une étude qu'il pourrait être utile d'approfondir sur l'opportunité de l'énoncé définitoire en contexte, sa pertinence en fonction de la situation énonciative, son adaptation à la réception par le lectorat potentiel, et aussi sa forme continue ou discontinue, son empan, sa structure, sa relation avec le contexte dans lequel il s'inscrit, et son rôle dans la communication interlinguistique et interculturelle.

BIBLIOGRAPHIE

- Auger, Alain. *Repérage des énoncés d'intérêt définitoire dans les bases de données textuelles*. Thèse de doctorat, Université de Neuchâtel, 1997.
- Durieux, Christine. « L'appréhension du sens: approche contextuelle ». *Traduction. Approches et Théories*, éd. H. Awaiss & H. Hardane, Colloque de l'ETIB, Beyrouth, 1999, pp. 507-525.
- Husson, Anne-Charlotte. « Activité définitoire folk et argumentation en contexte polémique », *Jugements et définitions : les métalangues polémiques. Corela*. 2020, HS-31, pp. 1-17. DOI : 10.4000/corela.11106.
- Labatut, François. « Énoncés définitoires et subjectivité dans les débats sur l'évolution du mariage aux États-Unis ». *Les Carnets du Cediscor*, 14, 2018, pp. 67-76. DOI: 10.4000/cediscor. 1268.
- Malaise, Véronique, Pierre Zweigenbaum et Bruno Bachimont. « Repérage et exploitation d'énoncés définitoires en corpus pour l'aide à la construction d'ontologie ». *TALN 2004*, Fès, 2004.
- Mela, Augusta, & Mathieu Roche. « Des gloses de mot aux types de textes : un bilan différencié ». LIRMM, Université Montpellier III et Université Montpellier II, 2007, pp. 132-141.
- Rebeyrolle, Josette. « Utilisation de contextes définitoires pour l'acquisition de connaissances à partir de textes ». *Actes Journées Francophones d'Ingénierie de la Connaissance (IC'2000)*. IRIT, 2000, pp. 105-114.
- Rebeyrolle, Josette, & Ludovic Tanguy. « Repérage automatique de structures linguistiques en corpus : le cas des énoncés définitoires ». *Cahiers de Grammaire*, 25, 2000, pp. 153-174. (halshs-01322256).
- Rebeyrolle, Josette. « Une analyse discursive d'un type de reprise immédiate : la reprise autonymique, dans les énoncés définitoires ». *Journal of French Language Studies*, 2005, pp. 67-82. (halshs-00420631).
- Rey, Alain. « Polysémie du terme *définition* ». *La Définition*. Centre d'études du lexique. Larousse, 1990, pp. 13-22.
- Riegel, Martin. « Définition directe et indirecte dans le langage ordinaire : les énoncés définitoires copulatifs ». *Langue française*, 73, 1987, pp. 29-53.

Riegel, Martin. « La définition, acte du langage ordinaire ». *La Définition*. Centre d'études du lexique. Larousse, 1990, pp. 97-110.

LES ÉNONCÉS DÉFINITOIRES EN CONTEXTE : PERSPECTIVE TRADUCTOLOGIQUE

Résumé

La présente réflexion porte sur les énoncés définitoires, voire plus largement explicatifs, présents dans des textes publiés. L'auteur s'intéresse à la dimension structurale de l'énoncé définitoire – sa forme, son marquage, son empan, son bornage textuel – et elle adopte un point de vue pragmatique pour analyser les visées discursives de l'énoncé définitoire, afin de mettre en évidence les stratégies rédactionnelles mises en œuvre. En outre, l'énoncé définitoire est évalué à l'aune de son apport documentaire intratextuel et de son rôle dans la construction du sens du texte.

Pour illustrer son analyse, l'auteur présente des exemples extraits d'articles de presse très récents (2021), considérant que la presse est à la fois une caisse de résonance et un puissant relais de l'évolution de la langue. De fait, l'apparition de nouvelles occurrences de termes et notions justifie l'inclusion d'énoncés définitoires.

Enfin en conclusion, l'auteur tire de cette réflexion quelques leçons utiles pour le traducteur, tant dans la phase sémasiologique (comprendre) que dans la phase onomasiologique (faire comprendre) de l'opération traduisante.

Mots-clés : définition ; pragmatique ; sémantique ; traduction.

WYPOWIEDZI DEFINIUJĄCE W KONTEKŚCIE: PERSPEKTYWA PRZEKŁADOZNAWCZA

Streszczenie

Artykuł porusza tematykę wypowiedzi definiujących, a nawet szerzej wyjaśniających, obecnych w publikowanych tekstach. Autorka zajmuje się strukturalnym wymiarem wypowiedzi definiującej – jej formą, oznakowaniem, rozpiętością, delimitacją tekstową – i analizuje dyskursywny cel wypowiedzi definiującej z pragmatycznego punktu widzenia, aby podkreślić zastosowane strategie redakcyjne. Ponadto wypowiedź definiująca jest oceniana na podstawie jej charakteru wewnątrztekstowego i jej roli w konstruowaniu znaczenia tekstu.

Aby zilustrować swoją analizę, autorka przedstawia przykłady zaczerpnięte z bieżących artykułów prasowych (2021), biorąc pod uwagę fakt, że prasa jest potężnym przekąźnikiem ewolucji języka. Pojawienie się nowych wystąpień terminów i pojęć uzasadnia włączenie wypowiedzi definiujących.

Na koniec autorka wyciąga z tej refleksji kilka przydatnych wniosków dla tłumacza zarówno na poziomie semazjologicznym (rozumienie), jak i onomazjologicznym (wyjaśnienie) operacji tłumaczenia.

Słowa kluczowe: definicja; pragmatyka; semantyka; tłumaczenie.

DEFINITIONAL STATEMENTS IN CONTEXT:
THE PERSPECTIVE FROM TRANSLATION STUDIES

S u m m a r y

This paper focuses on definitional statements, and more broadly on explanatory statements, present in published texts. The author deals with the structural dimension of the definitional statement – form, scope, span, textual boundaries – and analyse the discursive purpose of the definitional statement from the pragmatic point of view, in order to highlight the writing strategies implemented. In addition, the definitional statement is evaluated in terms of its intratextual documentary contribution and its role in the construction of the meaning of the text. To illustrate her analysis, the author presents examples drawn from recent press articles (2021), based on the consideration that newspapers act as a powerful relay in the evolution of language. The advent of new occurrences of terms and notions justifies the inclusion of definitional statements. Finally, the author draws some useful lessons for the translator from this study, both in the semasiological (understanding) and onomasiological (making understood) phases of the translation process.

Keywords: definition; pragmatics; semantics; translation.